



Violences sexuelles

Quand il était au pouvoir, le gouvernement Harper avait durci le ton pour les criminels par la mise en place de diverses mesures, dont les peines minimales obligatoires pour certains crimes, des sentences plus sévères et une plus grande difficulté à obtenir une libération conditionnelle. Plusieurs personnes s'étaient montrées très critiques envers cette approche, surtout que la criminalité diminuait déjà depuis quelques années au pays. Au pouvoir à son tour, Justin Trudeau avait annoncé qu'il apporterait des changements à cette loi jugée trop sévère, ce qu'il fit en apportant plusieurs modifications au *Code criminel*. C'est dans cette foulée que le *Projet de Loi C 5* fut déposé en 2021 —

devenu loi en novembre 2022 — qui vise entre autres à éliminer les peines minimales pour plusieurs crimes, sous prétexte que certaines communautés sont surreprésentées pour ces crimes. Il faut savoir que, quel que soit le pays, autour de 95 % des personnes emprisonnées ou qui commettent des crimes sont des hommes.

Un des changements proposés par C 5 est de permettre de nouveau aux agresseurs sexuels de purger leur peine dans la communauté. Nous comprenons que cette décision n'a pas été prise à la suite d'une consultation auprès des victimes et de leurs proches! Elle contrevient à la sécurité des femmes et des victimes ainsi qu'à la [Stratégie gouvernementale intégrée pour contrer la violence sexuelle, la violence conjugale et Rebâtir la confiance 2022-2027](#) du gouvernement québécois. Cela laisse à penser que le désir de « progressisme » du côté d'Ottawa est plus important que la sécurité des femmes. À cet effet, il est intéressant de noter que le définancement de la police dans les villes dites progressistes des États-Unis et la diminution des arrestations, et ce, malgré la désinformation intersectionnelle disant que les femmes y seraient gagnantes, n'ont pas aidé à améliorer la sécurité des femmes, bien au contraire.

Que peut espérer une femme victime de violence sexuelle ou qui est harcelée par son ex si la police n'intervient pas ou que l'homme est relâché avant la fin de sa sentence? Il est déjà très difficile de faire reconnaître un homme coupable de certains crimes, comment est-ce que le laisser purger sa peine dans la communauté est censé protéger les femmes? Souvenons-nous que, bien que la majorité des crimes aient diminué au Canada, les violences sexuelles, en revanche, stagnent, voire augmentent. Les chiffres indiquent aussi que les mesures de Trudeau n'ont pas amélioré ce qu'elles prétendaient bonifier, comme diminuer la surreprésentation des hommes autochtones dans les prisons. Le système de Justice répond déjà très mal aux victimes

de violence sexuelle, comment le fait de permettre aux agresseurs de ne pas faire de prison aidera-t-il les femmes à reprendre confiance face au système? Heureusement, le gouvernement québécois a réagi et a dénoncé les risques liés à C 5.

On peut finalement se demander qui, outre les criminels, a le plus intérêt à ce que la police soit définancée et les peines, les moins sévères possibles. Il est facile d'être pour le définancement de la police ou la diminution des peines quand on n'a pas été soi-même victime et que l'on veut avoir l'air progressiste. Mais dans la vie réelle, quand une personne est victime d'un crime, elle souhaite l'intervention de la police, peu importe ses opinions sur la police le reste du temps. De plus en plus, nous voyons que le wokisme est incompatible avec les droits des femmes.

Pour en savoir plus :

https://www.journaldemontreal.com/2023/02/17/justice-quand-linclusion-derape#cxrecs_s

<https://www.ledevoir.com/societe/justice/781879/justice-pas-de-prison-a-la-maison-pour-les-agresseurs-sexuels-reclame-quebec>

<https://www.feministcurrent.com/2021/07/16/defundthepolice-may-be-trendy-but-hurts-women/>

<https://unherd.com/2020/09/violent-men-must-be-locked-up-not-healed/>

(Image de *Susanna and the Elders* par Artemisia Gentileschi, 1610)